



Roche Holding SA, Bâle

Invitation à l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires 2018

le mardi 13 mars 2018, à 10h30 (ouverture des portes à 9h30), au Centre des congrès de la Foire de Bâle (entrée à côté du Swissôtel «Le Plaza»), Bâle.
L'Assemblée générale ordinaire se déroulera en langue allemande.

Ordre du jour et propositions

1. Approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2017

Proposition du Conseil d'administration: approbation du rapport annuel, des comptes annuels et des comptes consolidés 2017.

2. Approbation du montant total des bonus du Directoire et du montant total du bonus du président du Conseil d'administration pour l'exercice 2017

2.1 Proposition du Conseil d'administration: approbation du total des bonus du Directoire pour l'exercice 2017 d'un montant de CHF 11 591 950 (hors cotisations patronales légalement prescrites pour l'AVS/AI/AC, voir rapport annuel 2017, page 141 [pour le montant total], page 137 [pour le CEO du groupe Roche, sous forme d'actions bloquées pour 10 ans] et page 138 [pour le Directoire]).

2.2 Proposition du Conseil d'administration: approbation du montant total du bonus de CHF 558 390 (sous forme d'actions bloquées pour 10 ans, hors cotisations patronales légalement prescrites pour l'AVS/AI/AC, voir rapport annuel 2017, page 133) du président du Conseil d'administration, pour l'exercice 2017.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: décharge à ses membres.

4. Décision relative à l'affectation du bénéfice au bilan

Bénéfice de l'exercice 2017	CHF	7 200 102 551
Solde reporté de l'exercice précédent	CHF	877 981 254
Bénéfice au bilan	CHF	8 078 083 805
Proposition du Conseil d'administration:		
Distribution d'un dividende ordinaire de CHF 8,30 (CHF 8,20 l'année précédente) brut par action et bon de jouissance		
Affectation à la réserve facultative	CHF	-
Total de l'affectation du bénéfice au bilan	CHF	7 159 270 410
Report à nouveau	CHF	918 813 395

5. Elections au Conseil d'administration (chaque élection a lieu séparément)

Election des membres du Conseil d'administration, du président du Conseil d'administration et des membres du Comité de rémunération

Proposition du Conseil d'administration:

5.1 Réélection de Monsieur le Docteur Christoph Franz au Conseil d'administration en qualité de président de celui-ci pour un mandat d'un an.

5.2 Réélection de Monsieur le Docteur Christoph Franz comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

5.3 Réélection de Monsieur André Hoffmann, représentant de l'actuel pool d'actionnaires (voir rapport annuel 2017, page 107) au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.4 Réélection de Monsieur le Professeur Sir John Bell au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.5 Réélection de Madame Julie Brown au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.6 Réélection de Monsieur Paul Bulcke au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.7 Réélection de Madame Anita Hauser au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.8 Réélection de Monsieur le Professeur Richard P. Lifton au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.9 Réélection de Monsieur le Docteur Andreas Oeri, représentant de l'actuel pool d'actionnaires (voir rapport annuel 2017, page 107), au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.10 Réélection de Monsieur Bernard Poussot au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.11 Réélection de Monsieur le Docteur Severin Schwan au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.12 Réélection de Madame le Docteur Claudia Suessmuth Dyckerhoff au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.13 Réélection de Monsieur Peter R. Voser au Conseil d'administration pour un mandat d'un an.

5.14 Réélection de Monsieur André Hoffmann comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

5.15 Réélection de Monsieur le Professeur Richard P. Lifton comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

5.16 Réélection de Monsieur Bernard Poussot comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

5.17 Réélection de Monsieur Peter R. Voser comme membre du Comité de rémunération pour un mandat d'un an.

6. Approbation du montant total des rémunérations futures du Conseil d'administration

Proposition du Conseil d'administration: approbation d'un total des rémunérations du Conseil d'administration plafonné à CHF 10 000 000 (hors cotisations patronales légalement prescrites pour l'AVS/AI/AC) jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2019, non compris le bonus du président du Conseil d'administration pour l'exercice 2018 qui sera soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire 2019 (voir rapport annuel 2017, page 134).

7. Approbation du montant total des rémunérations futures du Directoire

Proposition du Conseil d'administration: approbation d'un total des rémunérations du Directoire plafonné à CHF 41 000 000 (hors cotisations patronales légalement prescrites pour l'AVS/AI/AC) jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2019, non compris les bonus pour l'exercice 2018 qui seront soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire 2019 (voir rapport annuel 2017, page 142).

8. Election du représentant indépendant

Proposition du Conseil d'administration: élection de la société BDO AG comme représentant indépendant pour l'exercice 2018 jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire 2019 (incluse).

9. Election de l'organe de révision

Proposition du Conseil d'administration: élection de KPMG AG comme organe de révision pour l'exercice 2018.

Cartes d'entrée

Les actionnaires souhaitant participer à l'Assemblée générale ont, selon les statuts, jusqu'au jeudi 8 mars 2018 dernier délai pour demander leur carte d'entrée. Ils peuvent le faire soit en appelant notre société (tél.: 055 617 37 32; fax: 055 617 37 28), soit en s'adressant à une succursale bancaire suisse, auprès de laquelle ils déposeront leurs actions (numéro de valeur: 1 203 211). Comme il est précisé au § 12 des statuts, les cartes d'entrée doivent être établies au nom de l'actionnaire. En cas de dépôt des actions auprès d'une succursale bancaire, cette dernière doit avoir pour instruction de communiquer à notre société le nom de l'actionnaire autorisé à être admis dans la salle. Suivant le nombre de participants, l'Assemblée générale pourra se tenir dans plusieurs salles à la fois, auquel cas les présentations et les discussions seront retrasmises dans leur intégralité. L'exercice des droits liés à la qualité d'actionnaire est dans tous les cas garanti.

Documents

Le rapport de gestion et les rapports de l'organe de révision peuvent être consultés sur internet à l'adresse suivante: <https://www.roche.com/investors.htm> et sont disponibles pour consultation par les actionnaires à compter du 14 février 2018 au siège de notre société à Bâle. Ces et d'autres documents sont disponibles sous <https://www.roche.com/publications> ou peuvent être commandés par courriel ou fax: basel.warehouse-services@roche.com, fax: +41 (0)61 688 69 02.

Procurations

Les actionnaires qui n'ont pas l'intention de participer personnellement à l'Assemblée générale peuvent se faire représenter. Pour l'octroi d'une procuration, il suffit de signer les cartes d'entrée et de les remettre au mandataire. Les actionnaires peuvent se faire représenter par une tierce personne ou par le représentant indépendant.

La société BDO AG, Münchensteinerstrasse 43, 4052 Bâle, agit en qualité de représentant indépendant au sens de l'art. 689c CO. La procuration et les instructions doivent être transmises directement au représentant indépendant par l'actionnaire.

Vote électronique à distance en utilisant les procurations et instructions au représentant indépendant

Les actionnaires ont la possibilité de participer aux votes et aux élections via le vote électronique à distance en utilisant les procurations et instructions au représentant indépendant sous <http://roche.com/gv>. Les données de connexion requises à cet égard vous seront remises en même temps que les documents écrits de l'Assemblée générale, si bien que vous pourrez choisir d'y assister en personne, de vous faire représenter ou de participer par voie électronique avec les procurations et instructions au représentant indépendant. La participation par voie électronique, ainsi que les éventuelles modifications d'instructions données par voie électronique sont possibles jusqu'au dimanche 11 mars 2018, à 20h00 dernier délai. Pour des raisons pratiques, la décision de principe de l'actionnaire de participer à l'assemblée par voie électronique peut être annulée une fois en échange d'une participation en personne ou d'une représentation par une tierce personne jusqu'au jeudi 8 mars 2018, à 16h00 dernier délai. L'actionnaire qui a choisi d'exercer son droit de voter et d'élire par voie électronique n'a pas le droit de participer en plus personnellement à l'Assemblée générale correspondante.

Bâle, le 14 février 2018

Pour le Conseil d'administration:
Le Président: Dr Christoph Franz